

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



85/29

NOTES POUR UNE ALLOCUTION DE
DOUGLAS ROCHE, AMBASSADEUR AU
DÉSARMEMENT, À L'OCCASION DE LA
CONFÉRENCE DE L'UNIVERSITÉ YORK
SUR LA TROISIÈME CONFÉRENCE
D'EXAMEN DU TRAITÉ DE
NON-PROLIFÉRATION

LE CANADA ET LE TNP:
UNE RELATION DURABLE

TORONTO

LE 16 MAI 1985

Le Traité de non-prolifération fera l'objet d'une troisième revue cet été à Genève. Quelle est la signification de cette revue et pourquoi le TNP est-il important pour le Canada?

Bien que le Canada ait collaboré avec le Royaume Uni à la mise au point par les États-Unis des premières armes nucléaires au cours de la Seconde Guerre mondiale, il a été également le premier pays à renoncer au développement de telles armes, bien qu'il ait eu de toute évidence la technologie et les capacités nécessaires pour aller de l'avant et ce, dès les premiers jours de l'ère nucléaire. Ce fut une décision prise de propos délibéré alors que le club nucléaire était encore dans son enfance. Le Canada a choisi de ne pas se doter d'une capacité nucléaire militaire et depuis s'en est tenu à cette décision.

Naturellement, le Canada est membre de l'Alliance atlantique et à une certaine époque, a permis que des armes nucléaires soient stationnées sur son territoire. La dernière de ces armes a quitté le Canada en 1984. La politique du gouvernement du Canada à ce sujet est claire: il n'acceptera pas d'armes nucléaires pas plus qu'il ne permettra qu'elles soient stationnées au Canada. Tout plan qui pourrait être mis au point dans l'éventualité d'une crise ou d'une situation d'urgence ne pourrait être mis en oeuvre qu'avec l'accord du Canada.

Le régime international de non-prolifération et de garanties a toujours bien servi le Canada, qui lui a d'ailleurs toujours accordé son plein appui. Ce régime a débuté avec la résolution de 1946 portant création de la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies, devenue plus tard l'AIEA, et a connu son point culminant lors de l'adoption en 1968 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Canada s'est distingué par les efforts qu'il a déployés pour empêcher la prolifération des armes nucléaires dans le monde. Il a, à cet égard, des antécédents dont peuvent se réclamer peu d'autres pays. En matière de non-prolifération - soit-elle horizontale ou verticale - le Canada a prêché, et continue de prêcher, par l'exemple.

En outre, le TNP a valu à notre pays des avantages commerciaux notables:

- Le Canada est le plus important fournisseur mondial d'uranium et toutes ses livraisons sont assujetties à la disposition concernant l'"utilisation à des fonds pacifiques".

- Le Canada est le plus important fournisseur mondial de radio-isotopes en vrac - pour les applications agricoles, médicales et scientifiques.
- Le Canada est le cinquième plus important fournisseur de réacteurs de puissance grâce au CANDU, qui a une renommée mondiale.
- Le Canada est le sixième plus important producteur d'électricité nucléaire - avec une puissance opérationnelle de plus de 8 000 MW(E).
- Environ 100 000 Canadiens ont des emplois liés directement ou indirectement à notre programme d'électricité nucléaire; l'ensemble du programme nucléaire représente une valeur d'un milliard de dollars pour l'économie canadienne.

Le programme nucléaire du Canada sert des fins strictement pacifiques et est intégralement assujéti aux garanties. Le Canada impose à ses clients - qu'il s'agisse d'États dotés de l'arme nucléaire ou non - un ensemble rigoureux d'exigences qui vont bien au-delà des garanties intégrales de l'AIEA. Le Canada n'exporte de matières, de matériel et de technologie nucléaires qu'aux pays qui ont accepté les garanties de l'AIEA ou des garanties équivalentes pour l'ensemble de leur programme et de leurs activités nucléaires.

* * *

C'est donc avec cette solide réputation d'un pays ayant fait la preuve de son adhésion à la cause de la non-prolifération et d'un pays à la fine pointe des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, que le Canada approche la Troisième conférence d'examen du TNP. Le Canada attache beaucoup de prix à ce Traité, qu'il considère être un instrument international d'une valeur inestimable, qui traduit les objectifs du Canada en ce qui a trait au contrôle des armements, à la non-prolifération et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les objectifs que poursuit le Canada sont les suivants:

- encourager des négociations entre les superpuissances afin de faire cesser la course aux armes nucléaires et à plus long terme instaurer un désarmement général et complet;
- empêcher la prolifération des armes nucléaires et;

- promouvoir et faciliter l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

On ne peut exagérer l'importance du Traité de non-prolifération comme instrument de la sécurité internationale. Le Traité est un élément vital du système de sécurité qui avantage tous les pays du fait même qu'il réduit le risque de prolifération nucléaire. Le TNP est également au service de la sécurité régionale puisque les préoccupations que suscitent les activités nucléaires de certains pays, et notamment de ceux qui ne sont pas parties au TNP, peuvent contribuer à créer de l'incertitude, de la méfiance, de la crainte et, par voie de conséquence, des tensions régionales accrues.

Le TNP est la consécration juridique d'une entente entre les États dotés d'armes nucléaires et les États sans armes nucléaires. Ces derniers ont accepté de ne pas se doter d'armes nucléaires (c.-à-d. de ne pas favoriser la prolifération horizontale) à condition que les États dotés d'armes nucléaires s'engagent à cesser la course aux armes nucléaires (c.-à-d. à alimenter la prolifération verticale). Cet accord, qui est le fruit de longues négociations, est clairement exprimé à l'article VI du Traité:

"Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire..."

Cet article définit l'obligation qui est faite à "chacune des Parties" - aussi bien les États dotés d'armes nucléaires que les autres - de poursuivre des négociations "de bonne foi" dans le but de cesser d'abord la course aux armes nucléaires, puis de procéder au désarmement. Dans le Préambule du Traité, les Parties font état de leur intention de:

"... parvenir au plus tôt à la cessation de la course aux armements nucléaires et de prendre des mesures efficaces dans la voie du désarmement nucléaire."

Il est également fait état dans le Préambule de l'engagement pris aux termes du Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais de poursuivre les négociations destinées à mettre fin à tout jamais à toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires.

La Première conférence d'examen en 1975 a été fructueuse en ce qui concerne le Canada et d'autres pays qui appuyaient le Traité. Elle n'en fut pas moins une conférence très politique, notamment en ce qui concerne les questions de désarmement nucléaire et de sécurité. Les pays neutres et non alignés (PNNA), faisant valoir qu'ils avaient pour leur part respecté leurs obligations aux termes du Traité, accusèrent les puissances nucléaires (notamment les superpuissances) de ne pas respecter leurs engagements aux termes de l'article VI (relativement à la course aux armements nucléaires) ou à l'article IV (relativement au partage d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques).

Dans les derniers jours et les dernières heures de la conférence, le débat fut marqué par un ton acrimonieux et des accusations. Ce n'est qu'au dernier moment - après de grands efforts de la part d'Inga Thorsson de Suède et de William Barton du Canada - que la conférence adopta un document final par voie de consensus. Néanmoins, cette déclaration finale traduisait les frustrations de plusieurs États, notamment celles des pays neutres et non alignés, face à l'absence de progrès, aux cours des cinq années écoulées, en ce qui concerne la mise en oeuvre des dispositions fondamentales de l'entente entérinée par le Traité.

Les revendications des PNNA étaient toujours entières à l'ouverture de la Deuxième conférence d'examen en 1980. Toutefois, le climat entourant les questions de désarmement était plus ou moins à l'optimisme. Le traité SALT II venait d'être signé et des négociations prometteuses entre le Royaume Uni, les États-Unis et l'URSS en vue d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires étaient encore officiellement en marche.

Malgré de longues sessions de négociations informelles, la conférence se termina sans document final parce qu'il ne fut pas possible de dégager un consensus sur les questions relatives au désarmement nucléaire et notamment en ce qui a trait à une interdiction complète des essais. Le consensus avait été possible sur les textes traitant des garanties internationales, du partage des avantages découlant de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de l'imposition de garanties intégrales comme préalable de la coopération nucléaire (un objectif qu'ont vigoureusement poursuivi le Canada et d'autres pays de même avis). Toutefois, il fut impossible de s'entendre sur un document final, ce qui constitua un échec majeur et ce que d'aucuns ont interprété comme étant le signe de l'échec de la Deuxième conférence d'examen.

Au moment où nous commençons les derniers travaux préparatoires en vue de la Troisième conférence d'examen, qui débutera le 27 août prochain, les perspectives sont incertaines. Il est certain qu'il y aura de nouveau un débat vigoureux sur ce que certains considéreront comme l'inobservation des obligations contractées par les puissances nucléaires aux termes de l'article VI. Il se peut fort bien que, comme en 1980, l'absence de progrès tangibles relativement aux dispositions de l'article VI mette en péril tout accord sur d'autres questions relatives aux garanties et à la coopération nucléaire internationale.

Compte tenu de son rôle central dans le contexte de la Troisième conférence d'examen, le débat en cours au sujet de l'article VI mérite qu'on s'y arrête. Au cours des cinq dernières années, c'est-à-dire depuis la dernière conférence d'examen, il n'y a pas eu de progrès sensibles sur la question du contrôle des armes nucléaires et du désarmement. De fait, le rythme de la course aux armes nucléaires s'est accéléré, aussi bien sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif. De plus, les pourparlers trilatéraux sur une interdiction complète des essais ont été abandonnés.

Bien que la reprise des négociations bilatérales entre les États-Unis et l'Union soviétique à Genève marque un tournant positif, le chemin à parcourir sera sans aucun doute long et ardu. Les États-Unis et l'URSS se sont fixés des objectifs élevés pour les négociations de Genève: la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la cessation de la course aux armements sur terre; la limitation et la réduction des armes nucléaires; et le renforcement de la stabilité stratégique, devant mener au bout du compte à l'élimination complète des armes nucléaires. Bien que les deux parties aient convenu des objectifs, leurs vues sur la façon de les atteindre diffèrent totalement.

La Conférence sur le désarmement, qui a récemment terminé sa session du printemps, offre certaines possibilités de progrès en matière de contrôle des armements, mais malheureusement ces possibilités ne touchent pas au domaine nucléaire.

- À la conférence de Stockholm, qui a commencé sa deuxième année, l'Est et l'Ouest sont encore loin de s'entendre sur la façon d'envisager les mesures de confiance.

- Aux pourparlers de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR), qui ont repris en janvier, l'Est ou l'Ouest n'ont

encore pu résoudre la question des données sur les troupes et ce, après plus de onze ans de négociations.

Le progrès en vue de la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires a traditionnellement été associé à la mise en oeuvre de l'article VI. La conclusion d'un tel traité reste un objectif fondamental et permanent du Canada. Nous croyons que ce serait une mesure concrète et réaliste qui contribuerait de façon majeure à limiter la mise au point d'armes nucléaires nouvelles et plus perfectionnées. Un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires est considéré comme un jalon extrêmement important dans le processus de freinage de la prolifération nucléaire, tant verticale qu'horizontale. Comme l'a indiqué le Secrétaire général des Nations Unies plus tôt cette année, il importe pour l'avenir même de l'humanité de mettre fin à toutes les explosions nucléaires et aucun autre moyen ne saurait aussi efficacement limiter le perfectionnement des armes nucléaires.

La communauté mondiale demande maintenant pourquoi il a été nécessaire que les États dotés d'armes nucléaires fassent exploser 1 522 engins nucléaires entre 1945 et 1984. Cette question revêt encore plus d'activité devant les 53 explosions nucléaires qui ont eu lieu en 1984. De quelle façon la poursuite des essais concorde-t-elle avec l'adhésion à l'article VI du TNP? Un nombre croissant de gouvernements et d'organismes spécialisés ont récemment souligné ce dilemme.

Le Canada est convaincu que si les parties intéressées sont prêtes à accepter des compromis raisonnables, il devrait être possible pour la Conférence sur le désarmement, qui est justement aux prises avec ce problème, de convenir de l'établissement d'un comité spécial qui recevrait un mandat réaliste et pratique pour étudier la question de l'interdiction des essais nucléaires. D'ailleurs, nous sommes fort déçus que les efforts raisonnables et soutenus de nombre des participants à la Conférence, qui ont oeuvré à cet objectif modeste, aient donné si peu de résultats. Nous croyons que la Conférence devrait examiner la question de la portée ainsi que celle de la vérification et de l'observation et ce, dans l'optique de la négociation d'un traité.

En ce qui a trait aux décisions multiples et complexes qui doivent être prises dans le domaine du désarmement et du contrôle des armes, le gouvernement a clairement indiqué dans le Livre vert sur les relations extérieures du Canada qu'il a publié il y a deux jours que:

"... l'impératif de la sécurité à des niveaux d'armement nucléaire moindres exige qu'aucune proposition ou réflexion sur une solution possible ne soit rejetée sans avoir été soigneusement étudiée."

* * *

Compte tenu des problèmes associés à la situation actuelle de la sécurité internationale, le Canada cherchera à atteindre deux objectifs fondamentaux à la conférence d'examen:

- a) le maintien du TNP comme élément fondamental d'un régime international efficace de non-prolifération et
- b) la réaffirmation par la conférence de l'objet et des dispositions du TNP.

De façon plus précise, les objectifs du Canada en ce qui concerne le désarmement seront les suivants:

- i) veiller à ce que le débat sur les questions relatives à l'article VI contribue de façon positive aux objectifs globaux du TNP et ne dégénère pas en débat acrimonieux entre les PNNA et les États dotés d'armes nucléaires;
- ii) reconfirmer que les États dotés d'armes nucléaires, et notamment les États-Unis et l'Union soviétique, doivent négocier de bonne foi en vue de l'adoption de mesures efficaces pour faire cesser la course aux armes nucléaires à une date rapprochée et pour réduire les arsenaux nucléaires;
- iii) souligner l'importance de l'apport du TNP à la sécurité internationale;
- iv) réaffirmer le préjugé favorable du Canada pour le concept de zone régionale exempte d'armes nucléaires, comme le mentionne le TNP, lorsque de telles zones peuvent être établies et qu'elles sont susceptibles de contribuer à la stabilité; et
- v) continuer à explorer, en étroite consultation avec les alliés du Canada du sein de l'OTAN et d'autres pays de même avis, la possibilité de prendre d'autres mesures, dans les domaines du contrôle des armes tant nucléaires que non nucléaires, et de la sorte contribuer à des progrès généraux au plan du contrôle des armements et de l'amélioration du climat politique Est-Ouest.

Également dans le but de maintenir et de renforcer le TNP, le Canada et un certain nombre de pays de même avis ont entrepris de communiquer avec des États non signataires afin d'obtenir que plus de pays adhèrent à ce qui est devenu le traité de sécurité internationale comptant le plus grand nombre d'adhésions.

Dans nos communications avec les critiques irréductibles et les non-signataires du TNP, nous faisons valoir les arguments suivants:

- Aux pays qui restent critiques à l'égard du TNP et qui prétendent que le Traité est discriminatoire, nous signalons que la même discrimination existe au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies.

- Aux pays qui réclament la cessation de la course aux armes nucléaires tout en refusant eux-mêmes de signer le TNP, nous faisons valoir que leur appel serait plus crédible s'ils étaient parties au Traité.

- Aux États qui conservent l'option nucléaire en raison de considérations qu'ils estiment liées à la sécurité régionale, nous demandons de songer aux conséquences tragiques et dévastatrices d'une guerre nucléaire de portée régionale limitée.

- Enfin, aux États dotés d'armes nucléaires qui insistent pour rester à l'écart, nous recommandons fortement qu'ils suivent l'exemple déjà établi par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique et qu'ils prennent acte du fait que la sécurité et la souveraineté de ces pays n'a d'aucune façon été compromise et qui au contraire, elle s'en est trouvée améliorée.

Les efforts du Canada et d'autres nations afin d'obtenir de nouvelles adhésions au TND ont déjà eu un certain succès - 123 pays ont maintenant signé le Traité et tout donne à penser que d'autres pays signeront dans un proche avenir. Au-delà du succès que représentent les nombres, cette initiative a en outre l'avantage de montrer aux non-signataires que les parties au TNP ont foi dans les mérites et la valeur intrinsèque du régime de non-prolifération qui repose sur le Traité.

Certaines critiques formulées à l'égard du TNP ne sont pas sans fondement. Tout accord qui réunit autant de nations différentes soulève inévitablement certaines tensions et certains problèmes d'observation. Il est difficile de légiférer la sécurité au niveau de la

communauté internationale - et c'est ce que certains articles du TNP ont pour objet de chercher à faire. Le TNP, malgré toutes ses vertus, reste un instrument international fragile dont il faut constamment suivre et protéger la crédibilité et l'applicabilité. Le TNP ne va pas de soi.

À ceux qui continuent de critiquer le Traité, signataires ou non, je ne peux que réitérer la position du Canada. Il est vrai que le TNP a des faiblesses et des lacunes. Toutefois, il conserve une importance fondamentale pour la communauté internationale qu'il a d'ailleurs bien servie dans l'ensemble.

Qu'arriverait-il si le régime de non-prolifération qu'a fait naître et qu'encadre le TNP devait s'écrouler? Les choses iraient-elles mieux pour autant? Je crois que non. Je suis convaincu que la situation serait beaucoup plus grave sans le TNP - plus incertaine, plus instable, plus dangereuse. Il y aurait également moins de justice en ce qui concerne le partage des ressources et des compétences techniques.

Le TNP est un instrument international peu commun, ayant une portée à la fois pratique et morale. Le fait que les pays continuent de signer le Traité et continuent de penser qu'ils devraient le signer témoigne tant de la force morale que de l'utilité pratique du Traité. Ce fait vient confirmer qu'on est profondément convaincu au sein de la communauté internationale de la nécessité d'éviter la prolifération.

Le Traité a survécu à ses 15 dernières années - non sans dégât et sans critiques. Il ne pourra qu'être renforcé si la Troisième conférence d'examen permet d'évaluer honnêtement comment le Traité a fonctionné jusqu'ici, quels ont été ses succès et quels ont été ses échecs.

Il incombe au Canada et à toutes les nations du monde d'oeuvrer au renforcement du TNP. L'adhésion à la lettre et à l'esprit du Traité permettrait d'instaurer un régime de non-prolifération qui serait le garant de la réduction et de l'élimination éventuelle des armes nucléaires. C'est là un objectif qui commande toutes nos énergies.